

## **REUNION DU 16 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 avril 2026

### **Présents :**

Mme BOUAZIZ Marion, M. de BOURLEUF Amaury, Mme DE LAUZON Sophie, Mme DESCHAMPS Céline, Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle, Mme MOUSSERION Martine, M. THIERCELIN Laurent, M. REMBEAULT Raphaël

**Absents excusés** : M. BILLAUD Yann, Mme DELATTRE Laure, M. MARSAULT Samuel

**Pouvoirs** : Mme DELATTRE Laure à Mme MOUSSERION Martine  
M. MARSAULT Samuel à M. REMBEAULT Raphaël

**Secrétaire de séance** : M. REMBEAULT Raphaël

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026
2. Budget principal - Vote du CFU 2026
3. Budget principal - Affectation du résultat
4. Budget principal - Vote du Budget 2026
5. Fixation des taux d'imposition 2026
6. Budget Lotissement - Vote du CFU 2026
7. Budget Lotissement - Affectation du résultat
8. Budget Lotissement - Vote du Budget 2026
9. Budget Commerce - Vote du CFU 2026
10. Budget Commerce - Affectation du résultat
11. Budget Commerce - Vote du Budget 2026
12. Travaux de voirie 2026
13. ORANGE – redevance d'occupation du domaine public
14. SRD – redevance d'occupation du domaine public
15. Participation 2026 au SIVOS Anché & Voulon
16. Désignation d'un référent déontologue
17. Questions diverses

---

### **1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2026**

Mme la maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026, puis invite les membres du conseil municipal à se prononcer.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

### **2 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la Commune dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Investissement**

Dépenses :

Prévu :	186 750 34
Réalisé :	53 278.05
Reste à réaliser :	12 288.00

Recettes :	
Prévu :	186 750.34
Réalisé :	55 907.32
Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses :	
Prévu :	484 003.82
Réalisé :	213 473.05
Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	
Prévu :	484 003.82
Réalisé :	518 769.83
Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	2 629.27
Fonctionnement :	305 296.78
Résultat global :	307 926.05

Madame le Maire s'étant retirée, M. de Bourleuf prend la présidence de la séance.  
Le vote du compte financier unique a lieu à main levée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **3 - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	52 435.09 €
- un excédent reporté de :	252 861.69 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	305 296.78 €
- un excédent d'investissement de :	2 629.27 €
- un déficit des restes à réaliser de :	12 288.00 €
Soit un besoin de financement de :	9 658.73 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	9 658.73 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	295 638.05 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	2 629.27 €

---

### **4 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026**

La Maire présente par chapitre la proposition de budget primitif élaborée pour l'exercice 2026.

Après avoir examiné cette proposition, les conseillers votent à main levée et adoptent à l'unanimité ce budget tel qu'il suit :

- section d'investissement :  
dépenses et recettes = 266 946.73 €
- section de fonctionnement :  
dépenses et recettes = 514 506.30 €

## 5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 27.34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 26.82 %
- taxe d'habitation (TH) : 14.32 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026, ils seront donc maintenus à :  
TFPB : 27.34 %  
TFPNB : 26.82 %  
TH : 14.32 %
- de charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

---

## 6 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOURG - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement du bourg dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

### Investissement

Dépenses :

Prévu :	198 048.69
Réalisé :	197 973.44
Reste à réaliser :	0.00

Recettes :

Prévu :	198 048.69
Réalisé :	100 096.01
Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses :

Prévu :	123 159.11
Réalisé :	101 977.76
Reste à réaliser :	0,00

Recettes :

Prévu :	123 159.11
Réalisé :	101 196.01
Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 97 877.43
Fonctionnement :	- 781.75
Résultat global :	- 98 659.18

Madame le Maire s'étant retirée, M. de Bourleuf prend la présidence de la séance.

Le vote du compte financier unique a lieu à main levée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **7 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOURG – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 081.35 €
- un déficit reporté de :	1 863.10 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	781.75 €
- un déficit d'investissement de :	97 877.43 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	97 877.43 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	781.75 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT :	97 877.43 €

---

## **8 - VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOURG 2026**

La Maire présente par chapitre la proposition de budget annexe Lotissement du bourg élaborée pour l'exercice 2026.

Après avoir examiné cette proposition, les conseillers votent à main levée et adoptent à l'unanimité ce budget tel qu'il suit :

- section d'investissement :  
dépenses et recettes = 101 196.01 €
- section de fonctionnement :  
dépenses et recettes = 102 087.76 €

---

## **9 – BUDGET ANNEXE ANCHE COMMERCE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Anche-Commerce dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

### **Investissement**

Dépenses :

Prévu :	17 925.33
Réalisé :	0.00
Reste à réaliser :	0.00

Recettes :

Prévu :	17 925.33
Réalisé :	0.00
Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses :

Prévu :	21 064.04
Réalisé :	1 400.00
Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	
Prévu :	21 064.04
Réalisé :	360.00
Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 2 925.33
Fonctionnement :	- 2 778.71
Résultat global :	- 5 704.04

Madame le Maire s'étant retirée, M. de Bourleuf prend la présidence de la séance.  
Le vote du compte financier unique a lieu à main levée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **10 - BUDGET ANNEXE ANCHE COMMERCE – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 040.00 €
- un déficit reporté de :	1 738.71 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 778.71 €
- un déficit d'investissement de :	2 925.33 €
- un déficit des restes à réaliser de :	15 000.00 €
Soit un besoin de financement de :	17 925.33 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 778.71 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT :	2 925.33 €

---

### **11 - VOTE DU BUDGET ANNEXE ANCHE-COMMERCE 2026**

La Maire présente par chapitre la proposition de budget annexe Anche Commerce élaborée pour l'exercice 2026.

Après avoir examiné cette proposition, les conseillers votent à main levée et adoptent à l'unanimité ce budget tel qu'il suit :

- section d'investissement :  
dépenses et recettes = 19 000.00 €
- section de fonctionnement :  
dépenses et recettes = 20 360.00 €

---

### **12 - TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2026**

Mme la Maire présente le chiffrage des travaux envisagés en 2026 transmis par M. MIGEON pour le bureau d'études DECA VRD. Le total représente un coût de 48 121.94 € TTC.

Elle rappelle que l'enveloppe pour la commune d'Anché s'élève à 16 635.22 € TTC.

Le conseil municipal, après discussion, valide pour 2026 les travaux suivants :

- Le Pontreau - VC 108 : 2 312.93 € TTC
- Les Terres Blanches - VC 120 : 27 983.42 € TTC

pour un coût global de 30 296.35 € TTC.

Mme la maire explique qu'un fonds de concours sera versé à la Communauté de communes du montant dépassant l'enveloppe accordée à la commune.

---

### **13 - ORANGE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2026**

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, le Conseil Municipal doit décider du montant de la redevance pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, fixent :

- à **49.11 €** la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication souterraine pour 16,84 km (soit 827.01 €)
- à **65.49 €** la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication aérienne pour 7,36 km (soit 482.00 €)

soit une recette totale pour 2026 de : **1 309.01 €**.

---

### **14 - SRD - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Mme la Maire rappelle que l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. En l'occurrence, le calcul de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux électriques, au titre de la mise à disposition pour une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD sur Anché), s'effectue par tranche de population et en fonction de l'évolution de l'index ingénierie.

En 2026, l'index ingénierie est de 1,5983 et la population totale de la commune de 333 habitants. Le montant de la redevance s'élève donc à 245 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce montant et charge Mme la Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un titre de recettes.

---

### **15 - PARTICIPATION AU SIVOS ANCHE & VOULON POUR 2026**

Madame la Maire informe le conseil municipal du montant de la participation sollicitée par le SIVOS Anché & Voulon pour l'exercice en cours. La participation de la commune d'Anché s'élèvera à 25 910.27 € pour 13 enfants scolarisés à l'école d'Anché-Voulon au 01/01/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le montant de la participation pour 2026 à 25 910.27 € ;
- autorise le versement de cette participation en trois fois 8 636.76.

Un acompte de 5000 € ayant déjà été versé (délibération du 18 décembre 2025), le prochain versement sera de 3 636.76 €.

---

### **16 – DESIGNATION D'UN REFERENT DÉONTOLOGUE**

Le maire rappelle que conformément à l'article L1111-14 du CGCT, « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 » du CGCT.

Vu l'article L 1111-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 À et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que Mme Stéphanie PAVAGEAU et M. François BRENET sont volontaires et compétents pour être désignés référent déontologue des élus,

Mme le Maire propose de désigner Mme Stéphanie PAVAGEAU référent déontologue des élus de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- désigne Mme Stéphanie PAVAGEAU, référent déontologue des élus de la commune ;
- fixe la durée de l'exercice de ses fonctions jusqu'à la fin du mandat ;
- fixe les modalités de sa saisine comme suit : saisine par courrier, mail ou entretien téléphonique ;
- fixe le montant de sa rémunération, payée par la commune, à 80 € par dossier tel que prévu par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) ;
- indique que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le référent déontologue seront portées à la connaissance des élus locaux de la commune d'Anché par l'envoi d'un mail.

---

## 17- QUESTIONS DIVERSES

- Mme le maire indique que La Caravane des Sports du département s'installera à Anché au Pré du Pont le 3 août 2026. Laurent Thiercelin se propose pour s'occuper de l'organisation. Au-delà de la partie technique, il faudra aussi prévoir la restauration de 12 à 15 personnes.
- Madame le Maire indique avoir eu le retour d'un agent immobilier venu visiter l'ancienne épicerie pour réaliser une estimation. Ce bien est estimé entre 60 000 et 80 000€.
- L'association l'Anchentée a transmis à la mairie un projet d'aménagement et d'utilisation par l'association de la maison à vendre rue du Pont. L'association a pris rendez-vous avec M. Rembeault pour exposer son projet et faire une visite de la maison avec un agent immobilier. M. Rembeault indique deux points importants :
  - aujourd'hui, en raison de la conjoncture, les collectivités vendent plus qu'elles n'achètent ;
  - il faut être vigilant au retour sur investissement, le loyer devrait au moins couvrir le remboursement de l'emprunt.
- Monsieur De Bourleuf signale son souhait de rejoindre la commission Travaux.
- Madame le Maire indique au conseil municipal que le parc éolien du Tierfour a été refusé par le Préfet.
- Madame Bouaziz indique que les bas-côtés de la route de Vieillemonnaie sont très abîmés.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h devant le monument aux morts.
- Prochaine réunion : lundi 18 mai 2026 à 18h

**La Maire,  
Martine MOUSSERION**

**Le Secrétaire,  
Raphaël REMBEAULT**